

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/
Voir la présente pour les instructions sur la presentation d→une soumission
NA

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Victory Building/Édifice Victory Room 310/pièce 310 269 Main Street/269 rue Main Winnipeg Manitoba

Title - Sujet Steam Clean Carp Nettoyage à la vapeur de moque		
Solicitation No N° de l'invitat	tion	Date
W6895-200064/A		2021-02-25
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG
W6895-200064		PW-\$WPG-016-11175
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - F	MS No./N° VME
WPG-0-43189 (016)		
A 11 14 41 A 1		

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Daylight Saving Time CDT

on - le 2021-03-25 Heure Avancée du Centre HAC

Delivery Required - Livraison exigée

See Herein – Voir ci-inclus

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:
Hall, Marlene
Buyer Id - Id de l'acheteur wpg016

Telephone No. - N° de téléphone(431)374-5838 () **FAX No. - N° de FAX**(418)566-6167

Destination - of Goods, Services, and Construction:

Destination - des biens, services et construction:

DND / WING COMMANDER 4 WING CFB COLD LAKE PO BOX 6550 STN FORCES ATTN: RP OPS CONTRACTS

COLD LAKE Alberta T9M2C6 Canada

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer includes provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



R3C 1B3

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2	Introduction	
1.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
1.4 1.5	COMPTE RENDU	
	E 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	
2.1 2.2	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des offres	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.5	LOIS APPLICABLES	
2.6	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	
PARTIE	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	S11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
PARTIE	7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
	FRE À COMMANDES	
7.1	Offre	12
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7.5	RESPONSABLES	
7.6 7.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉSUTILISATEURS DÉSIGNÉSUTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	
7.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
7.10	Ordre de priorité des documents	
7.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.12	LOIS APPLICABLES	
7 13	TRANSITION VERS LINE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAF)	16

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	B. CI	LAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	 16
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 16 7.3 DURÉE DU CONTRAT 16 7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES 17 7.5 PAIEMENT 17 7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION 17 7.7 ASSURANCES 18 7.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA 18 7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32	7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	16
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES 17 7.5 PAIEMENT 17 7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION 17 7.7 ASSURANCES 18 7.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA 18 7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32	7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	16
7.5 PAIEMENT 17 7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION 17 7.7 ASSURANCES 18 7.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA 18 7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32	7.3	DURÉE DU CONTRAT	16
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION 17 7.7 ASSURANCES 18 7.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA 18 7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32	7.4		
7.7 ASSURANCES			
7.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA 18 7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32			
7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 18 ANNEXE « A » 19 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 19 ANNEXE « B » 24 BASE DE PAIEMENT 24 ANNEXE « C » 27 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 27 ANNEXE «D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 31 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32			
ANNEXE « A »			
ÉNONCÉ DES TRAVAUX			
ANNEXE « B »	ANNE	XE « A »	19
BASE DE PAIEMENT			
ANNEXE « C »			
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	BAS	E DE PAIEMENT	24
ANNEXE «D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	ANNE	XE « C »	27
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 31 ANNEXE « E » 32	LIST	E DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	27
ANNEXE « E »	ANNE	XE «D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	31
PADDODT D'I II II ISATION DE L'OEEDE À COMMANDES	ANNE	XE « E »	32
	RAP	PORT D'ULILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	32

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux,, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le ministère de la Défense nationale, à la 4° Escadre Cold Lake (Alberta), T9M 2C6, a besoin de faire nettoyer des tapis-moquettes. Les travaux exigés visent la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du matériel, du transport et de la supervision nécessaires au nettoyage à la vapeur de tapis-moquettes dans les bâtiments de la base à la 4° Escadre Cold Lake, « au fur et à mesure des besoins ». Les travaux à exécuter dans un même appel subséquent peuvent varier d'une petite surface recouverte de tapis-moquette à de nombreuses pièces dans le même bâtiment. La superficie totale à nettoyer lors d'une seule commande subséquente pourrait être supérieure à 1 000 m².

L'offre à commandes doit se dérouler sur une période de trois (3) ans, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode. »

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019 (2017-05-25) Prix et(ou) taux fermes

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W6895-200064 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Les fournisseurs sont fortement encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postel de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6167.

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et les <u>Lignes directrices</u> sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

W 0893-200004 W PG-0-43189

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et</u> <u>mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Les fournisseurs sont fortement encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6167.

 $\label{eq:solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \\ W6895-200064$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

L'offrant doit compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, en vue d'identifier les instruments de paiement électronique qu'il est disposé à accepter.

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'émission d'une offre à commandes; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'émission d'une offre à commandes. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offrants doivent démontrer leur compréhension des exigences de l'Énoncé des travaux et expliquer comment ils répondront à chacun des critères d'évaluation obligatoires. Les offrants doivent démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire.

- 1. L'offrant doit fournir une copie de son permis d'entreprise valide à Cold Lake (Alberta).
- 2. Il doit présenter des renseignements détaillés sur ses combinaisons de laveuses à extraction et d'électrobrosses commerciales qui seront utilisées pour effectuer les travaux décrits dans l'énoncé des travaux.
- 3. L'offrant doit présenter des renseignements détaillés sur la formation de son personnel (SIMDUT et toute autre formation donnée).

Si les documents relatifs aux critères visés n'ont pas été fournis à la clôture de l'appel d'offres, l'autorité contractante avisera l'offrant qu'il doit fournir des documents à l'appui dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, son offre sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

4.1.2 Évaluation Financière

Le prix offert évalué total sera calculé selon la méthode suivante :

- 1^{re} année, 2^e année, 3^e année : les prix unitaires proposés pour les articles 1 à 8 seront multipliés par l'utilisation annuelle estimative aux fins d'obtention d'un prix total par article;
- En ce qui concerne l'article 9, Réunion de lancement : le prix unitaire proposé pour la 1^{re} année sera multiplié par le taux d'utilisation annuelle estimative aux fins d'obtention d'un prix total par article;
- Le total global de chaque article sera additionné en vue du calcul du prix offert évalué total.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W6895-200064 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA M0031T (2007-05-25) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01) Définition du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A –
 Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
 - l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W6895-200064 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

- **7.2.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.
 - L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
 - 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ en vigueur**, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
 - 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
 - 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe E intitulée Rapport D'ulilsation de l'offre à Commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Marlene Hall
Procurement Specialist
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Western Region
269 Main Street
Winnipeg, Manitoba

Téléphone: 431-374-5838

Courriel: Marlene.Hall@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(Sera nommé au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Téléphone :	
Télécopieur :	_
Courried:	

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi</u> <u>sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur</u> la Politique des marchés : 2019-01 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le ministère de la Défense nationale, 4° Escadre Cold Lake, Cold Lake (Alberta), T9M 2C6.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- 1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

OU

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2020-05-28), Conditions générales services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux ;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe « E », Rapport D'ulilisation de l'offre à commandes;
- i) l'offre de l'offrant en date du (la date de l'offre).

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.11.2 Attestation du contenu canadien

- L'offrant déclare que l'attestation relative au contenu canadien qui a été fournie par l'offrant est exacte et complète et que les biens, les services ou les deux devant être fournis conformément à toute commande subséquente à l'offre à commandes sont conformes à la définition contenue dans la clause A3050T.
- 2. L'offrant doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'origine des biens, services ou les deux fournis au Canada. Sauf avec autorisation préalable écrite du responsable de l'offre à commandes, l'offrant ne peut disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) années commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu de tout contrat résultant de l'offre à commandes, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en vertu de l'offre à commandes. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'offrant doit fournir toutes les installations nécessaires à ces vérifications, inspections et examens ainsi que tous les renseignements sur les dossiers et documents exiger par les représentants du Canada de temps à autre.
- 3. Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours que le Canada peut par ailleurs avoir en vertu de tout contrat résultant de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

7.14 Estimation de coût

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs prévus dans la commande ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux.

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2020-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010C</u> (2020-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi</u> <u>sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur</u> la Politique des marchés : 2019-01 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de ______ \$ (valeur de la commande subséquente). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.5.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

7.5.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.5.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30) <u>T1204 - demande directe du ministère client</u> C0710C (2007-11-30) <u>Vérification du temps et du prix contractuel</u> C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps

7.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.6 Instructions pour la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- Les factures doivent être distribuées comme suit :

 a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Or

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

A9019C (2011-05-16), Élimination de déchets dangereux

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

7.9 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 4° ESCADRE COLD LAKE

Détachement des opérations immobilières ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Nettoyage à la vapeur de moquettes

BFC COLD LAKE (ALBERTA) T9M 2C6



Numéro de la demande : W6895-20-0064

Carte de contrat : CARPT20
Name : Scott Gillrie

Date: 29 Dec 2020

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W6895-200064 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}0\text{-}43189 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Description des travaux

1. Les travaux énoncés dans la présente offre à commandes doivent comprendre la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, du matériel, du transport et de la supervision nécessaires pour nettoyer les moquettes à la vapeur dans les bâtiments de la base à la 4º Escadre Cold Lake, au besoin et sur demande. Les travaux à effectuer dans le cadre d'une commande subséquente peuvent varier d'une petite superficie revêtue de moquettes à plusieurs pièces d'un bâtiment, ce qui peut représenter plus de 1 000 m².

a. Produits de nettoyage :

- i. L'offrant doit s'assurer qu'aucun matériel ni outil n'endommagera ni ne détériora les finis ou surfaces environnantes.
- ii. L'achat des matériaux destinés au présent contrat est la responsabilité de l'offrant.

b. Protection:

 L'offrant est responsable de tout dommage causé par les déversements ou par l'usage d'une solution trop forte. L'offrant doit s'assurer que les surfaces adjacentes aux surfaces nettoyées sont protégées adéquatement en tout temps.

c. Nettoyage:

- Toutes les moquettes doivent être nettoyées à la vapeur à l'aide d'une laveuse à moquettes à extraction commerciale.
- ii. Nettoyer les moquettes à l'aide d'une méthode d'extraction par voie humide en utilisant une laveuse à extraction et des électrobrosses, y compris les produits chimiques pour nettoyer les taches visibles. Ce procédé doit comprendre l'application d'un agent antisalissure approuvé.
- iii. Toutes les moquettes doivent être nettoyées conformément à la méthode recommandée par le fabricant ou aux recommandations écrites du responsable du projet.

d. Délai d'intervention :

- i. Pour un nettoyage régulier, l'offrant doit donner suite à un avis de commande subséquente autorisée du ministère de la Défense nationale (MDN) dans un délai de quarante-huit (48) heures; les travaux seront effectués selon un échéancier établi d'un commun accord par les deux parties et indiqué sur le formulaire de la commande subséquente.
- ii. En cas d'urgence, l'offrant doit donner suite à un avis de commande subséquente autorisée du MDN dans un délai de quatre (4) heures. Les travaux seront alors effectués selon un échéancier prescrit dans l'avis de commande subséquente et conformément aux temps indiqués dans le tableau des « Services d'urgence » de la base de paiement.

e. Heures de travail:

i. L'offrant exécutera la plupart des travaux requis pendant les heures normales de travail (entre 7 h et 16 h) pendant les jours ouvrables, ou selon les directives.

Utilisation du site par l'offrant

- 2. Le site ne pourra être utilisé que pour l'exécution des travaux, sous réserve des conditions suivantes :
 - a. les déplacements sur le chantier doivent être soumis aux restrictions imposées par le responsable du projet;
 - b. le chantier ne doit pas être encombré inutilement de matériaux ou d'équipement;
 - c. le chantier doit être gardé propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut;
 - d. exécuter les travaux de manière à gêner ou à perturber le moins possible les occupants ainsi que les activités normales se déroulant sur les lieux.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}0\text{-}43189 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Qualité d'exécution

- 3. Le travail doit être de la meilleure qualité d'exécution et être réalisé par des travailleurs qualifiés et compétents dans leurs métiers respectifs. Il incombe à l'entrepreneur de fournir des employés possédant tous les permis et certificats nécessaires. L'offrant est responsable des permis, de la formation et de l'accréditation des employés pour prouver les compétences spécifiées dans les modalités du présent contrat, à la demande du responsable du projet pendant la période visée par l'offre à commandes.
- 4. L'offrant doit éviter d'embaucher des personnes qui sont inaptes ou non qualifiées pour accomplir les tâches exigées. Les travaux ne doivent pas être exécutés par des personnes qui, de l'avis du responsable du projet, sont incompétentes, inaptes ou ne se sont pas conduites convenablement. Le responsable du projet se réserve le droit d'exiger le renvoi des lieux des travailleurs jugés incompétents ou négligents, qui ont fait preuve d'insubordination ou qui ont posé un acte répréhensible.
- 5. En cas de désaccord quant à la qualité ou à la justesse de l'exécution, les décisions sont prises par le responsable du projet uniquement et elles sont irrévocables.

Sécurité des opérations

- 6. Les travaux exécutés dans la zone réglementée générale (ZRG) sont assujettis à des règles de sécurité tout à fait particulières. Tous les employés de l'offrant doivent détenir une carte d'identité de l'entreprise et le laissez-passer pour la ZRG. Les personnes sans laissez-passer ne pourront pas entrer dans la ZRG. Si le responsable du projet demande à l'offrant d'exécuter des travaux dans des secteurs de la ZRG auxquels ce dernier n'a pas accès en raison de sa cote de fiabilité, il fera en sorte que des agents de sécurité accompagnent l'offrant.
- 7. L'utilisation des téléphones cellulaires est limitée dans la ZRG.
 - a. Il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires dans les enceintes de ravitaillement en carburant.
 - b. Il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires à moins de 15 m d'un aéronef.
- 8. Il est interdit de prendre des photographies à l'intérieur de la ZRG. Si cela est nécessaire, le responsable du projet s'en chargera. En pareil cas, l'offrant devra soumettre au responsable du projet, une demande à l'avance, laquelle sera étudiée, mais pourrait ne pas être approuvée en raison d'autres exigences.

Exigences en matière de santé et de sécurité

- 9. Tous les accidents doivent être immédiatement signalés au responsable de projet.
- 10. Toutes les matières dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Des exemplaires des fiches signalétiques doivent être fournis au responsable du projet.
- 11. S'il devient évident, durant l'exécution des travaux, qu'une situation, un facteur ou un danger imprévu ou particulier compromet la sécurité, l'offrant doit en informer immédiatement le responsable du projet.
- 12. Si, durant l'exécution des travaux, des travailleurs découvrent ou perturbent des produits pouvant contenir de l'amiante qui ne sont pas visés par les dispositions contractuelles, il faut INTERROMPRE les travaux dans cette zone et en informer immédiatement le responsable du projet.
- 13. Il est interdit de fumer dans les bâtiments et les installations du MDN. Il est permis de fumer seulement dans les zones fumeurs situées à divers emplacements dans la base. Il est interdit de fumer dans les installations de stockage de produits pétroliers ou à proximité de liquides inflammables.

Réunion de lancement

14. Une réunion de lancement aura lieu, pendant laquelle l'offrant et le responsable du projet discuteront des conditions de l'offre à commandes. Cette réunion donnera aux deux parties une occasion de poser toutes les questions ou de répondre à toutes les demandes ou questions. La réunion aura lieu avant la commande subséquente initiale pour s'assurer qu'il n'y a aucun malentendu. La réunion pourra avoir lieu par téléconférence,

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

à la demande du responsable du projet. Ce dernier communiquera avec l'offrant pour planifier la réunion le plus tôt possible après l'émission de l'offre à commandes. La durée prévue de la réunion est d'environ une heure (sujette à changement).

15. Les employés de l'offrant qui travailleront sur le site de la 4^e Escadre devront lire et observer les consignes d'incendie et les règlements à l'intention des entrepreneurs. Ces documents leur seront remis par le responsable du projet durant la réunion de lancement ou avant le début des travaux.

Le responsable du projet veillera à ce que l'offrant soit informé des mesures de prévention des incendies à la réunion de lancement avant le début des travaux.

- 16. Les offrants et les visiteurs qui collaborent avec le personnel du MDN doivent assister à des exposés d'environ une (1) heure donnés par le responsable du projet sur les travaux qui traiteront des procédures en matière de santé, de sécurité, d'intervention environnementale et d'urgence. La documentation, y compris les instructions permanentes d'opération (IPO) ou autres procédures, et les normes de sécurité, sera, au besoin, citée ou prêtée aux responsables du contrat ou des visiteurs aux fins de référence.
- 17. Les offrants doivent respecter les normes relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement associées au site et se rapportant à la protection des biens. L'offrant, ses employés et/ou sous-traitants s'engagent à respecter tous les règlements du MDN en vigueur sur le site où les travaux seront exécutés, y compris toutes les normes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ainsi que les normes établies afin de protéger les biens du MDN contre toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, y compris le feu.
- 18. L'offrant doit s'assurer que tous les employés qui travailleront sur le site sont bien informés et qu'ils remplissent et signent la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité de l'entrepreneur avant d'entreprendre des travaux sur place. Une copie signée de la liste de vérification doit être remise au responsable du projet. Aucun paiement ne sera effectué avant que tous les documents aient été établis.

Mesures de protection de l'environnement

- 19. Voici les règles qui s'appliquent à l'élimination des déchets :
 - a. Il est interdit d'enfouir des déchets ou des rebuts sur le site.
 - b. Il est interdit de jeter des déchets, des matières volatiles, des essences minérales, de l'huile ou du diluant, dans les cours d'eau, les égouts pluviaux ou les égouts sanitaires.
 - L'offrant est responsable des coûts associés à l'enlèvement, à l'élimination et au transport adéquats des déchets.
 - d. L'offrant doit éliminer tous les détritus et résidus conformément aux lois provinciales ou aux règlements municipaux en vigueur.
- 20. Il est interdit de pomper de l'eau contaminée dans les cours d'eau, les égouts pluviaux, les égouts sanitaires ou les systèmes de drainage.
- 21. Il faut traiter les eaux d'évacuation ou de ruissellement, de même que l'eau contaminée ou d'autres substances dangereuses, conformément aux dispositions réglementaires des autorités locales.
- 22. Éviter de jeter des déblais, des déchets ou des débris dans les cours d'eau.
- 23. L'offrant doit aviser immédiatement le responsable du projet de tout dommage.

Procédures spéciales : aéroports en service

- 24. Pendant des travaux aux environs de la 4e Escadre, les restrictions suivantes s'appliquent :
 - a. Ne pas perturber les activités de l'aéroport sans la permission du responsable du projet.
 - Prendre les mesures temporaires de sécurité nécessaires à la circulation en toute sécurité du public, du personnel, des piétons et des véhicules.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W6895-200064/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W6895-200064 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Buyer ID - Id de l'acheteur $WPG016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- c. Fournir les barrières et l'éclairage aux endroits indiqués.
- 25. Dans les zones de l'aéroport ouvertes au trafic aérien, l'offrant doit :
 - a. obtenir du responsable du projet l'approbation du calendrier des travaux;
 - contrôler les déplacements du matériel et du personnel conformément aux directives du responsable du projet;
 - c. observer immédiatement les signaux et les directives de l'escorte;
 - d. fournir une escorte pour tous les travaux à effectuer sur les pistes et les voies de circulation.
 - e. Tous les employés doivent être conscients du souffle des réacteurs (échappement) provenant des aéronefs en marche lorsqu'ils travaillent sur l'aérodrome. Le souffle des réacteurs est extrêmement chaud et violent.
- 26. L'offrant doit connaître les mesures de prévention des dommages par corps étrangers (FOD) suivantes :
 - a. Lorsque des routes coupent des pistes en service, des voies de circulation ou des aires de trafic, l'offrant et/ou son représentant doit enlever immédiatement les débris qui se trouvent dans ces zones.
 - Lorsque des voies d'accès coupent des pistes en service, des voies de circulation ou des aires de trafic, l'offrant et/ou son représentant doit maintenir les intersections exemptes de boue ou de débris en tout temps.
 - c. La prévention des FOD doit être effectuée sur une base continue à proximité des aéronefs, des pistes et des aires de trafic. Il faut empêcher la projection de débris en tout temps et vérifier les pneus des véhicules à chaque point de vérification FOD désigné

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- Les tarifs proposés doivent comprendre tous les coûts connexes, y compris celui des produits de nettoyage, du temps de déplacement et des dépenses pour le personnel, le cas échéant; ils doivent demeurer fermes pour toute la durée de l'offre à commandes.
- Les taxes applicables doivent être en sus des prix unitaires et seront ajoutés sur une ligne distincte de toute facture présentée dans le cadre de l'offre à commandes.
- Pour que l'offre soit considérée recevable, il faut proposer un prix pour chaque article du tableau.
- Les utilisations estimatives sont indiquées à des fins d'évaluation seulement; l'utilisation réelle pourrait varier de ces montants.

Art.	Description Fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du matériel, du transport et de la supervision nécessaires au nettoyage à la vapeur des tapis-moquettes Services courants	Utilisation estimative 1 ^{re} année 2021-07-01 to 2022-06-30	Prix unitaire	Utilisation estimative 2º année 2021-07-01 to 2022-06-30	Prix unitaire	Utilisation estimative 3° année 2021-07-01 to 2022-06-30	Prix unitaire
1	Nettoyage à la vapeur des tapis-moquettes						
a	Jusqu'à 46 m²	4,000 m2	\$/ m ²	4,000 m ²	\$/ m ²	4,000 m ²	\$/ m ²
b	Plus de 46 m ²	6,000 m2	\$/ m ²	6,000 m ²	\$/ m ²	6,000 m ²	\$/ m ²
2.	Traitement antistatique	6,000 m2	\$/ m ²	6,000 m ²	\$/ m ²	6,000 m ²	\$/ m ²
3	Nettoyage à la vapeur de mobilier rembourré						
a.	Chaises ou fauteuils – Nettoyage à la vapeur	50	\$/h	50	\$/h	50	\$/h
	Chaises ou fauteuils – Application d'un protecteur pour tapis- moquette Scotch Guard	50	\$/h	50	\$/h	50	\$/h
b.	Canapés – Nettoyage à la vapeur	10	\$/h	10	\$/h	10	\$/h
	Canapés – Application d'un protecteur pour tapis-moquette Scotch Guard	10	\$/h	10	\$/h	10	\$/h

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W6895\mbox{-}200064/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W6895\mbox{-}200064$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}0\text{-}43189 \end{array}$

4.	Désinfection et désodorisation des tapis- moquettes							
a.	Jusqu'à 46 m²	1,000 m ²	\$	/ m ²	1,000 m ²	\$ / m ²	1,000 m ²	\$ / m ²
b.	Plus de 46 m ²	$3,000 \text{ m}^2$	\$	/ m ²	$3,000 \text{ m}^2$	\$ / m ²	3,000 m ²	\$ / m ²
5.	Traitement contre la moisissure							
a.	Jusqu'à 46 m²	900 m ²	\$	$/ m^2$	900 m ²	\$ $/ m^2$	900 m ²	\$ $/ m^2$
b.	Plus de 46 m ²	1000 m ²	\$	/ m ²	1000 m ²	\$ $/ m^2$	1000 m^2	\$ / m ²
	Services d'urgence							
6.	Nettoyage à la vapeur des tapis-moquettes dans les 4 heures suivant l'avis							
a.	Jusqu'à 46 m²	250 m2	\$	/ m ²	250 m^2	\$ / m ²	250 m^2	\$ / m ²
b.	Plus de 46 m ²	250 m2	\$	/ m ²	250 m^2	\$ / m ²	250 m^2	\$ / m ²
7.	Nettoyage à la vapeur des tapis-moquettes dans les 24 heures suivant l'avis							
a.	Jusqu'à 46 m²	500 m^2	\$	/ m ²	500 m^2	\$ / m ²	500 m^2	\$ / m ²
b.	Plus de 46 m ²	500 m^2	\$	/ m ²	500 m^2	\$ / m ²	500 m^2	\$ / m ²
8.	Déplacement du mobilier	25 heures		\$/h	25 heures	 \$/h	25 heures	 \$/h
9.	Réunion de lancement, y compris tous les coûts applicables (ne s'applique pas si la réunion est tenue par téléconférence)	1 réunion	\$_ ré	union /				
	Limite FINANCIÈRE Taxe sur les biens et services						5%	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200064/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200064 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Le prix offert évalué total sera calculé selon la méthode suivante :

- 1^{re} année, 2^e année, 3^e année : les prix unitaires proposés pour les articles 1 à 8 seront multipliés par l'utilisation annuelle estimative aux fins d'obtention d'un prix total par article;
- En ce qui concerne l'article 9, Réunion de lancement : le prix unitaire proposé pour la 1^{re} année sera multiplié par le taux d'utilisation annuelle estimative aux fins d'obtention d'un prix total par article;
- Le total global de chaque article sera additionné en vue du calcul du prix offert évalué total.

Government Gouvernement du Canada

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Contract Number / Numéro du contrat W6895-20-0064

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

	Security Classification / Classification de sécurité								
				Undassified					
	SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)								
PART A - CONTRACT INFO			CONTRACTUEL						
 Originating Government (Ministère ou organisme g National Defence 	Department or C ouvernemental	Organization d'origine			ch or Directorate / Direc Cold Lake	tion générale ou Direction			
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitance									
Brief Description of Work- Steam clean Carpets	- Brève descrip	tion du travail							
5. a) Will the supplier requir Le fournisseur aura-t-i	e access to Co l accès à des n	ntrolled Goods? narchandises contrôlées?				No Yes			
 b) Will the supplier requir Regulations? Le fournisseur aura-t-il Règlement sur le contr 	accès à des d	onnées techniques militaire				Non Oui			
6. Indicate the type of access	s required - Inc	diquer le type d'accès requi	S						
(Specify the level of ac	e les employés cess using the	quire access to PROTECT s auront-ils acces à des ren chart in Question 7. c) nt le tableau qui se trouve à	seignements ou a	IFIED informat des biens PRO	on or assets?)TÉGÉS et/ou CLASS F	FIÉS? No Yes			
Will the supplier and it No access to PROTEC Le fournisseur et ses e L'accès à des renseign	s employees (e CTED and/or Ci employés (p.ex. nements ou à d	.g. cleaners, maintenance LASSIFIED information or a nettoyeurs, personnel d'er les biens PROTEGES et/ou	personnel) require assets is permitte atretien) auront-lis a CLASSIFIÉS n'e	e access to rest f, accès à des zo st pas autorisé.	ricted access areas? nes d'accès restreintes	? No Yes Oui			
 c) Is this a commercial or S'agit-il d'un contrat de 	ourier or deliver messagerie o	ry requirement with no over u de livraison commerciale	might storage? s sans entreposa	ge de nuit?		No Yes			
7. a) Indicate the type of infe	ormation that th	ne supplier will be required	to access / Indiqu	er le type d'info	rmation auquel le fourni	sseur devra avoir accès			
7. b) Release restrictions / F	Dootsistisses sele		/OTAN		Foreign / Étra	nger			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	Cestrictions rep	All NATO countrie Tous les pays de			No release restrictions Aucune restriction rela à la diffusion				
Not releasable Å ne pas diffuser									
Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Lin	nité à :		Restricted to: / Limité	à: 🗌			
Specify country(ies): / Précis	er le(s) pays :	Specify country(ie	es): / Préciser le(s	pays :	Specify country(ies): /	Préciser le(s) pays :			
7. c) Level of information / N	Niveau d'inform	ation							
PROTECTED A PROTÉGÉ A		NATO UNCLASS NATO NON CLAS	IFIED SSIFIÉ		PROTECTED A PROTEGÉ A				
PROTECTED B PROTÉGÉ B		NATO RESTRICT NATO DIFFUSIO	N RESTREINTE		PROTECTED B PROTÉGÉ B				
PROTECTED C PROTÉGÉ C		NATO CONFIDER NATO CONFIDER	NTIAL NTIEL		PROTECTED C PROTÉGÉ C				
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		NATO SECRET NATO SECRET			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL				
SECRET SECRET		COSMIC TOP SE COSMIC TRES S	CRET ECRET		SECRET SECRET				
TOP SECRET TRES SECRET TOP SECRET (SIGINT)	님				TOP SECRET TOP SECRET (SIGN)				
TRES SECRET (SIGINT)					TOP SECRET (SIGN TRES SECRET (SIGN	NT) L			
		Barrier B	lassification / Cla	nification do - d	Africa				

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200064/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200064

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}0\text{-}43189 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Canadä^{*}

	ent	1,23113	ct Number / Numëro du contrat W6895-20-0064
		Security Cla	ssification / Classification de sécurité Unclassified
ART A (continued) / PARTE A (su Will the supplier require access to	(to) PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEs renselgnements ou a des biens COMSE	SEC information or assets?	.coursées ✓ No Ye
If Yes, indicate the level of sensitiv Dans faffirmative, indiquer le nivea	ity: au de sensibilité :		SSIFIES? Non Ou
Le fournisseur aura-t-tl accès à der	extremety sensitive INFOSEC information s renseignements ou à des biens INFOSE	n or assets: EC de nature extrêmement délicate?	No Yes
Short Title(s) of material / Titre(s) a	sbrégé(s) du matériel :		
Document Number / Numéro du do		2.0	A
	/ PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISS vel required / Niveau de contrôle de la séc		
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TOP SECRET TRÉS SECRET
TOP SECRET - SIGINT TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET
SITE ACCESS ACCÉS AUX EMPLACEMENT	TP		
Special comments: Commentaires spéciaux :			
NOTE: If multiple levels of so REMARQUE: Si plusieurs niv	creening are identified, a Security Classific eaux de contrôle de sécurité sont requis,	cation Guide must be provided, un guide de classification de la séc	urité doit être fourni.
b) May unacrossed componed by	used for portions of the work?		□ No □ Ye
Du personnel sans autorisation	sécuritaire peut-4 se voir confier des parti		Non V Ou
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personnel Dans faffirmative, le personnel	sécuritaire peut-4 se voir confier des parti et be escorted:	ies du travait? a DND premises, unscreened pers. bly access public/reception zones	Non V Ou
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personn Dans l'affirmative, le personnel ART C - SAFEGUARDS (SUPPLIE	sécuritaire peut-l se voir confier des parti el be escorted: Os en question sera-t-l escorté? osi R) / PARTIE C - MESURES DE PROTEC	DND premises, unscreened pers. I ly access public/reception zones	may No Ye
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personnel Dans l'affirmative, le personnel ART C - SAFEGUARDS (SUPPLIE) NFORMATION / ASSETS / RENSE	sécuritaire peut-I se voir confier des partiel de secorded: Ober de des de la conférica de la	DND premises, unscreened pers. I ly access public/reception zones	may No V Ou
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personnel Dans faffirmative, le personnel ART C - SAFEGUARDS (SUPPLIEI NFORMATION / ASSETS / RENSE 1, a) Will the supplier be required to repensises? Le fournisseur sera-1-1 tenu de re	sécuritaire peut-l se voir confier des parti el be escorted: Os en question sera-t-l escorté? osi R) / PARTIE C - MESURES DE PROTEC	n DND premises, unscreened pers. Ity access public/reception zones THON (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or	Non V Ou Non V Yes
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personnel ART C - SAFEGUAROS (SUPPLIE) FORMATION / ASSETS / RENSE J. a) Will the supplier be required to remained to remain the four inserts of the remained to the four inserts of the remained to the required to	sécuritaire peut-I se voir confier des partiel be escorted: Ob en question sera-t-I escorté? R) / PARTIE C - MESURES DE PROTECISMENTS / BIENS receive and store PROTECTED and/or Cl	DND premises, unscreened pers. Ily access public/reception zones TION (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or useignements ou des biens PROTÉC \$72	Non Vou Ve Non Ou Ve Non Ve Non Ve
Du personnet sans autorisation If Yes, will unscreened personnet Dans faffirmative, le personnet ART C = SAFEGUAROS (SUPPLIE) NFORMATION / ASSETS / RENSE 1, a) Will the supplier be required to remisses? Le fournisseur sera-1-I tenu de (CLASSIFIES? 1, b) Will the supplier be required to the fournisseur sera-1-I tenu de (CLASSIFIES)	sécuritaire peut-I se voir confier des partiel be escorted: Ober de la contrain d	DND premises, unscreened pers. Ily access public/reception zones TION (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or useignements ou des biens PROTÉC \$72	Non Vou Ve Non Ou Ve Non Ve Non Ve
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personn Dans faffirmative, le personnel ART C - SAFEGUAROS (SUPPLIE) NFORMATION / ASSETS / RENSE 1, a) Will the supplier be required to represses? Le fournisseur sera-I-I tenu de r CLASSIFIÈS? 1, b) Will the supplier be required to r Le fournisseur sera-I-I tenu de p RODUCTION 1, c) Will the production (manufactur equipment occur at the supplier	el be escorted: el be escorted: en question sera-l-l escorté? (R) / PARTIE C - MESURES DE PROTEC GNEMENTS / BIENS receive and store PROTECTED and/or Ci recevoir et d'entreposer sur place des ren safeguard COMSEC information or assets protéger des renseignements ou des bien et, and/or repair and/or modification) of PR	DND premises, unscreened pers. If y access public/reception zones TON (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or useignements ou des biens PROTÉL SP is COMSEC?	Non Vou Non Vou Non Vou Non Ve Non
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personnel Personnel ART C - SAFEGUAROS (SUPPLIE) NFORMATION / ASSETS / RENSE I. a) Will the supplier be required to remisses? Le fournisseur sera-t-if tenu de r CLASSIFIÉS? I. b) Will the supplier be required to r Le fournisseur sera-t-if tenu de r PRODUCTION I. c) Will the production (manufacture equipment occur at the supplier Les installations du fournisseur PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	el be escorted: el be escorted: on question sera-t-il escorté? R) / PARTIE C = MESURES DE PROTEC IGNEMENTS / BIENS receive and store PROTECTED and/or Cl recevoir et d'entreposer sur place des ren safeguard COMSEC information or assets proteger des renseignements ou des bien e, and/or repair ant/or modification) of PR 's site or premises?	DND premises, unscreened pers. Ily access public/reception zones TION (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or useignements ou des biens PROTÉ SP IS COMSEC? ROTECTED and/or CLASSIFIED must be et/ou réparation et/ou modification	Non Vou Nou Vo
Du personnel sans autorisation If Yes, will unscreened personn Dans faffirmative, le personnel ART C - SAFEGUAROS (SUPPLIE) NFORMATION / ASSETS / RENSE a) Will the supplier be required to represses? Le fournisseur sera-t-if tenu de r CLASSIFIÈS? b) Will the supplier be required to sera-t-if tenu de personnel RODUCTION c) Will the production (manufacture equipment occur at the supplier Les installations du fournisseur- PROTÈGÉ et/ou CLASSIFIÈ? NFORMATION TECHNOLOGY (IT) d) Will the supplier be required to sera-t-if tenu du CLASSIFIÈD information or dat Le fournisseur sera-t-if tenu d'ut Le fournisseur s	sécuritaire peut-I se voir confier des partiel be escorted: One en question sera-t-I escorté? R) / PARTIE C - MESURES DE PROTEC IGNEMENTS / BIENS receive and store PROTECTED and/or Ci recevoir et d'entreposer sur place des ren safeguard COMSEC information or assets protéger des renseignements ou des bien ie, and/or repair ant/or modification) of PR 's site or premises? servironi-elles à la production (fabrication MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TEC use its IT systems to electronically proces	DND premises, unscreened pers. It is access public/reception zones PHON (FOURNISSEUR) LASSIFIED information or assets or useignements ou des biens PROTÉCISS COMSEC? ROTECTED and/or CLASSIFIED mail et/ou réparation et/ou modification; HNOLOGIE DE L'INFORMATION (is, produce or store PROTECTED a	Non Vous Vous Non Ver

Undassified

N° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200064/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200064

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

Id de l'acheteur - Buyer ID WPG016 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat W6895-20-0064

curity Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C (continued) I For users completing site(s) or premises. Les utilisateurs qui re niveaux de sauvegar	the f	orm i	manu le fo	rmulaire man	uelleme	ent doive					-			-		
For users completing Dans le cas des utilis dans le tableau récap	ateur	rs qui	online i remp	(via the Inte plissent le for	net), the mulaire	summar en ligne	ry chart is a (par Internet	utomatically (t), les répons	populate es aux o	d by your questions	respo	onses t dentes	to pr	revious quest nt automatiqu	ions. iement	saisies
	_				SUMMA	ARY CH	ART / TABL	EAU RÉCAI	PITULA	TIF	_					
Category Categorie		ROTÉ			ASSIFIÉ			NATO						COMISEC		
	A	В	С	Confidential Confidential	Secret	Top Secret Très Secret	NATO Restricted NATO Diffusion	NATO Confidential NATO Confidential	NATO Secret	COSMIC Top Secret COSMIC Très		rotected Protégé B		Confidential Confidential	Secret	Top Secret Très Secret
Information / Assets	\vdash	Н	Н	П	$\overline{}$		Restreinte		\vdash	Secret		H	$\overline{}$			Н
Renseignements / Biens Production	Ħ	Ħ	Ħ	H	Ħ	Ħ	Ħ	Ħ	Ħ	Ħ	Ħ	H	Ħ	H	뉴	Ħ
IT Media Support TI	Ī	Ī	Ħ		ī	Ī			ī	Ħ	Ī		Ħ		$\overline{}$	H
IT Link Lien électronique													$\overline{}$		$\overline{\Box}$	$\overline{\Box}$
La documentation If Yes, classify th attachments (e.g Dans l'affirmative de sécurité » au l	is for	rm b	y ann	notating the Attachmen	top and ts). nulaire e	bottom indiqu	in the area	entitled "Se au de sécur	curity C	la case ir	ntitul	éé « C	lass	ate with	Non [Oui
TBS/SCT 350-103 (2004/12					S	ecurity C		/ Classificati	on de sé	curité	_		1	C	`an	adä

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	Government	Gouvernement du Canada
7	of Canada	du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6895-20-0064

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTII 13. Organization Project Authority / Ch Name (print) - Nom (en lettres mouléer Scott Gillrie Telephone no Nº de téléphone	argé de projet de l'org	panisme Title - Titre Contracts In	nspector	SCOTT 948	
780 840 8000 x	(780) 840		Scott.Gillrie@forces.gc		2020-12-31
Organization Security Authority / R Name (print) - Nom (en lettres modéer Sasa Modjovic		unté de l'organis Title - Titre Senior secu		Signature MEDJOV SASHA 2	IC, September Street Labor In Control of Con
Telephone no. • Nº de téléphone 613-996-0286	Facsimile - Télécopi		E-mail address - Adresse co sasa medjovic@ forces.gc.c		Date
 Are there additional instructions (e. Des instructions supplémentaires (-elles jointes?	No Yes Non Oui
 Procurement Officer / Agent d'appr Name (print) - Nom (en lettres mouléer 		Title - Titre		Signature	
Telephone no Nº de téléphone	Facsimile - Télécopi	eur	E-mail address - Adresse co	urriel	Date
17. Contracting Security Authority / Aut Name (print) - Nom (en lettres mouléer		matière de sécu Title - Titre		h 1 / '	Andree
Telephone no Nº de téléphone	Facsimile - Télécopi	eur	E-mail address - Adresse co	Andree	7afe: 2021.01.11 15:57:19 -05'00'

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

Canadä

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200064/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200064

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE «D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200064/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200064 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-0-43189

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « E »

RAPPORT D'ULILISATION DE L'OFFRE à COMMANDES

Faire parvenir à:

Marlene Hall

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Télécopieur: 204-983-7796

Courriel: TPSGC.ROPAequipedesoutien-WRAPSupportTeam.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1eravril au 30juin.

Deuxième trimestre: du 1^{er}juillet au 30septembre. Troisième trimestre: du 1^{er}octobre au 31décembre. Quatrième trimestre: du 1^{er}janvier au 31mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH						
A) Valeur tot référence:	A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:								
B) Command	des totales accumulées à ce jour:								
(A+B) Comm	nandes totales accumulées:								

AUCUN RAPPORT:

Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [1
PRÉSENTÉ PAR:		
Nom: Numéro de téléphone:		
SIGNATURE:	DATE:	